

Pour un bon départ dans la vie

LA SANTÉ DES VEAUX est un facteur de succès important en production bovine. Le présent aide-mémoire résume les principes de base les plus importants pour réussir dans l'élevage des veaux, avec des animaux en meilleure santé et plus productifs.

Sur de nombreuses exploitations, durant l'élevage, plus de la moitié des veaux nouveau-nés souffrent de diarrhée ou de grippe bovine. Une telle accumulation de maladies juvéniles est souvent due à des lacunes systématiques dans la détention et l'alimentation.

Le présent aide-mémoire conjugue les expériences pratiques avec les connaissances scientifiques actuelles et propose un aperçu des principaux facteurs influençant la croissance et la santé des veaux. Ces recommandations ne prétendent pas être complètes, mais se veulent être une aide utile, qui peut être utilisée en coopération entre le chef d'exploitation, le vétérinaire d'exploitation et le conseiller.

Colostrum

On définit comme colostrum le lait qui n'est pas commercialisable durant les premiers jours suivant le vêlage. Le lait récolté lors de la première traite est particulièrement riche en anticorps (immunoglobulines), dont le veau nouveau-né a un besoin impératif pour se prémunir des infections: cette concentration en anticorps diminue rapidement au cours des jours suivants. L'administration d'une quantité maximale de ce précieux premier colostrum est la prévention la plus efficace et la plus avantageuse contre les maladies telles que diarrhées, inflammations du nombril et grippe bovine.

- Lors de la première traite, veiller tout particulièrement à la propreté – le veau nouveau-né réagit d'une manière particulièrement sensible à une teneur en germes élevée («germes de saleté») dans le lait.
- Au cours des trois premières heures de vie, proposer au veau du colostrum à l'aide d'une bouteille munie d'une tétine – plus il en boit, mieux c'est. Dans tous les cas, le veau doit boire au moins de 3 litres de colostrum de la première traite.
- Pour les veaux buvant moins de 1,5 l du premier colostrum, il est important d'administrer une préparation de colostrum commerciale.
- Tout particulièrement sur les exploitations ayant de nombreux veaux malades, le colostrum excédentaire de la première traite doit être conservé au réfrigérateur, dans des bouteilles en PET de 2 l, afin de pouvoir être administré durant les premiers jours de vie, après avoir été réchauffé à une température d'env. 40 °C.
- Le premier colostrum excédentaire des vaches multipares doit être congelé dans des bouteilles en PET de 2 l, afin d'en avoir à disposition pour les veaux dont les mères n'ont pas ou pas assez de colostrum. Réchauffer au four à micro-ondes à une puissance maximale de 200 W (puissance de décongélation) ou faire dégeler la bouteille en PET dans un seau d'eau chaude (max. 55 °C).
- En cas de diarrhées fréquentes chez les veaux, il peut être judicieux de vacciner les mères au cours des dernières semaines de gestation. Ce faisant, le colostrum est enrichi en anticorps agissant contre certains agents infectieux et le veau dispose ainsi d'une meilleure protection, pour autant qu'il absorbe suffisamment de colostrum. Ce genre de vaccination ne protège par contre pas contre des diarrhées causées par des cryptosporidies.

Le colostrum renforce durablement les défenses immunitaires des veaux.



Affouragement de lait et de poudre de lait

Dans un premier temps, les veaux nouveau-nés ne peuvent utiliser («résorber») que les composants du lait entier. Par ailleurs, ils sont particulièrement sensibles aux impuretés du lait (germes liés à la saleté).

Dans la nature, les veaux tètent leur mère 8 à 10 fois par jour durant les deux premières semaines de vie et ingurgitent au total une dizaine de litres de lait entier. C'est pourquoi les veaux devraient être nourris au moins trois fois par jour, lorsqu'ils sont abreuvés au seau.

- Veiller à l'hygiène lors de la traite: les agents pathogènes peuvent se multiplier à une vitesse folle dans du lait contenant des impuretés, entraînant ainsi des maladies chez les veaux.
- Température de buvée entre 38°C et 40°C.
- Au cours de la première semaine de vie, distribuer quotidiennement, en trois apports au minimum, l'équivalent en lait d'au moins 15% du poids corporel (pour un veau de 50 kg, cela correspond à 8 litres de lait entier par jour). Les veaux peuvent aussi être abreuvés ad libitum.
- Le lait entier ne contient pas assez d'oligoéléments (par exemple fer, cuivre, sélénium) : utiliser un complément au lait entier permet une croissance optimale des animaux.
- En cas d'utilisation de poudre de lait, un veau doit ingérer au moins 1 kg de matière sèche (MS) par jour durant les premières semaines de vie.
- La poudre de lait ne doit pas contenir de protéines végétales (comme par exemple protéine de blé ou de pois), car le jeune veau ne peut pas les digérer. La poudre de lait devrait par ailleurs contenir une proportion élevée de lait écrémé (> 30%).
- Le lait non commercialisable (trop de germes et de cellules) ne doit être abreuvé qu'une fois pasteurisé (par exemple 30 min à 65°C).
- Le lait de vaches traitées aux antibiotiques ne devrait pas être utilisé pour les veaux.

La distribution de lait au moyen d'une tétine correspond en grande partie au comportement naturel de succion des veaux et assure que le lait ne finisse pas dans la panse, mais arrive directement dans la caillette par la gouttière œsophagienne.



L'abreuvoir doit avoir une surface d'eau ouverte, être facile à utiliser et placé à une hauteur appropriée. En le positionnant en dehors de la couche paillée, on évite que cette dernière ne soit mouillée.

Une pierre à lécher pour veaux est indispensable pour assurer un approvisionnement adéquat en minéraux.



Eau et aliment solide

Les veaux ont besoin d'eau – en en proposant déjà au cours des premiers jours de vie, on évite que les veaux boivent trop par la suite et qu'ils en tombent malades. En outre, les veaux ne vont consommer de grandes quantités de concentré que s'ils ont de l'eau à disposition.

La panse des veaux est encore très petite au moment de la naissance. Pour qu'elle puisse se développer, les veaux doivent aussi ingérer des fourrages riches en fibres (par exemple foin). Le fourrage de base doit toujours être d'excellente qualité.

- Proposer de l'eau propre dès le premier jour de vie (ordonnance sur la protection des animaux (OPAn), art. 37 al. 1) dans un récipient ouvert ou un seau (pas de tétine).
- Au plus tard à partir de la deuxième semaine de vie, le veau doit avoir accès à un fourrage structuré riche en fibres (par exemple foin, pellets de maïs plante entière) (OPAn, art. 37 al. 4). Il est également possible d'affourager de l'ensilage si ce dernier est d'une qualité supérieure à la moyenne.
- Les veaux d'élevage devraient déjà avoir accès à de petites quantités d'aliment concentré dès leur première semaine de vie (s'y habituer par le jeu favorise une ingestion élevée de concentrés dès la quatrième semaine de vie). Il est important de n'affourager que des concentrés spécialement conçus pour les veaux.
- Il est conseillé de mettre à disposition des pierres à lécher pour veaux afin d'assurer un approvisionnement optimal en minéraux et oligo-éléments.

Détention

Les veaux nouveau-nés sont très sensibles aux infections (c'est pourquoi ils souffrent moins de diarrhée durant les premières semaines de vie quand ils sont détenus en igloos par rapport à une détention en groupe) et aux gaz nocifs tels que l'ammoniac (c'est pourquoi ils souffrent rapidement de pneumonies lorsque la densité des animaux est trop élevée dans les boxes).

Les changements de place (même au sein de l'exploitation) et les transports impliquent toujours un stress pour les animaux et sont absolument à éviter durant les trois premières semaines de vie. Les animaux devraient être vendus seulement à partir de la quatrième semaine et avec un poids d'au moins 65 kg, l'idéal étant 80 kg.

- Durant les trois premières semaines de vie, il est recommandé de détenir les veaux individuellement dans des igloos installés sur une surface en dur, contenant suffisamment de litière et pourvus d'une courette. Les veaux détenus individuellement doivent avoir un contact visuel avec des congénères (OPAn, art. 38 al. 4).
- Les igloos doivent être curés et nettoyés avec un nettoyeur à haute pression après chaque occupation et laissés vides quelques jours par la suite, dans la mesure du possible.
- Attention par températures élevées ou très basses:
 - L'été, placer les igloos sous un couvert ou à l'ombre (en cas d'exposition directe au soleil, la température intérieure peut grimper jusqu'à plus de 50°C).
 - L'hiver en particulier, il faut veiller à ce que les veaux ne perdent pas trop de chaleur (veiller à un épais matelas de paille dans l'igloo et év. placer temporairement des sacs en jute ou des lamelles plastiques à l'entrée).
 - Dans les étables froides, créer des lieux tempérés où les animaux peuvent se retirer (temporairement par exemple, en empilant des bottes de paille et en formant un toit avec des planches).
- Dès l'âge de 3 semaines les veaux doivent être détenus en petits groupes, le contact social étant très important pour leur bien-être. Les veaux détenus trop longtemps seuls montrent des signes de stress lorsqu'ils sont intégrés dans un groupe.
- Lorsque les veaux sont regroupés, veillez à ce qu'il n'y ait pas une différence de poids supérieure à 50 kg entre les animaux du groupe. Des différences de poids trop importantes sont cause de stress social et augmentent le risque d'infection, particulièrement des plus jeunes animaux.
- La détention en plein air est fort judicieuse:
 - La lumière du soleil favorise la synthèse de vitamine D et a une action désinfectante.
 - Une surface de couchage (couverte) placée dans la courette est appréciée par les veaux et leur permet de respirer un air frais et pur.
 - Une surface à l'intérieur sans courants d'air est très importante.
- Plus un veau a de surface à sa disposition, moins la pression des germes et de l'ammoniac sera importante et moins il risquera de tomber malade. Chaque veau devrait avoir au moins 3 m² à sa disposition; il faut absolument éviter une sur-occupation.
- Un curage régulier (au moins une fois par mois) réduit la charge en gaz nocifs et la pression infectieuse.
- Pailler au moins une fois par jour. La quantité de litière est optimale lorsque le veau peut y «faire son nid» (ses membres postérieurs sont à moitié recouverts de paille lorsqu'il est couché).



La quantité de litière est optimale lorsqu'un veau peut «faire son nid» et que ses pattes arrière ne sont plus visibles lorsqu'il est couché.



Le nettoyage à haute pression, le séchage et le vide sanitaire de l'étable durant quelques jours sont des éléments d'une gestion optimale.



En cas de problèmes fréquents de diarrhée, il est primordial de détenir les veaux individuellement durant les trois premières semaines de vie, afin d'éviter les contaminations mutuelles.



Maladies

De nombreux veaux souffrent d'une carence en fer: ils grandissent moins vite et sont plus sensibles aux maladies. L'apparition fréquente de maladies est souvent le signe d'erreurs systématiques dans la détention et l'alimentation des veaux!

Les diarrhées surviennent principalement durant les deux premières semaines de vie. Elles sont généralement causées par des bactéries, des virus ou des parasites, dont la multiplication massive est favorisée par un mauvais approvisionnement en colostrum et une hygiène insuffisante. Si les veaux perdent trop de liquide par l'intestin, ils finissent par souffrir de parésie et mourir.

La grippe bovine (fièvre, toux, rythme respiratoire accéléré, animaux qui «pompent», écoulement nasal purulent) se développe suite à une infection par des virus et des bactéries; elle peut faire son apparition à n'importe quel moment de l'élevage. Le regroupement de plusieurs animaux achetés sur des exploitations différentes est le facteur de risque principal. Mais des veaux sans contact avec des animaux externes peuvent aussi tomber malades.

- Les veaux devraient recevoir au moins une préparation à base de fer durant leur première semaine de vie. Mettre à disposition en parallèle une pierre à lécher riche en fer s'est avéré très utile.
- Lors de problèmes fréquents de diarrhée, il est recommandé de détériorer les veaux seuls en igloo durant les trois premières semaines de vie. Mais un contact visuel avec des congénères reste obligatoire.
 - Avant chaque nouvelle occupation : nettoyage intensif de l'igloo au nettoyeur à haute pression et désinfection éventuelle à l'aide d'un désinfectant approprié, d'entente avec votre vétérinaire.
 - Il peut être judicieux – selon le type de pathogène – d'effectuer un traitement médicamenteux préventif après la naissance d'entente avec votre vétérinaire.
 - Suivant les agents pathogènes, une vaccination des mères peut permettre d'abaisser fortement le nombre d'animaux malades.
- Veaux atteints de diarrhée:
 - Donner fréquemment de petites quantités de lait (1–2 litres, 3–5 x par jour).
 - Les animaux doivent recevoir une buvée diététique complexe.
 - Ne pas renoncer au lait plus de 24 heures ; durant ce laps de temps il est important d'administrer une buvée diététique.
 - Veiller à une litière sèche et installer év. une lampe chauffante.
 - Appeler de suite le vétérinaire lorsque le veau souffrant de diarrhée
 - ne boit plus par lui-même,
 - a des fèces sanguinolentes,
 - montre des signes de faiblesse (si possible avant la parésie).
- Pour éviter la grippe bovine:
 - Maintenir les couches sèches, isolées et sans courants d'air, tout en s'assurant d'un renouvellement de l'air suffisant. Un curage régulier réduit la quantité de gaz nocifs.
 - Une litière suffisante et pauvre en poussière permet de maintenir la chaleur du corps.
 - Les couvertures pour veaux sont très utiles pour les animaux affaiblis et malades lorsque la température de l'environnement est inférieure à 10°C.
 - Favoriser les défenses immunitaires du veau (colostrum, approvisionnement en vitamines, fer).
 - Veaux robustes grâce à un affouragement de qualité et en suffisance.
 - Vaccination des veaux dès le 8e jour de vie, d'entente avec le vétérinaire.
 - Lors de la vente de veaux d'engrais, mentionner la vaccination contre la grippe bovine sur le document d'accompagnement et faire valoir son prix auprès de l'acheteur.

Les veaux malades et affaiblis ont besoin de calme et de chaleur, surtout en hiver. L'aménagement de boxes à veaux est vivement conseillé.



Lorsque des diarrhées apparaissent fréquemment, la gestion de l'hygiène revêt une importance cruciale. Des boxes de vêlage propres et en nombre suffisant en font partie. Après chaque occupation, il faut nettoyer les igloos avec un nettoyeur à haute pression.

Chez les veaux atteints de diarrhée, avoir les yeux enfoncés dans les orbites est un symptôme de pertes massives de liquide. Les veaux concernés ne peuvent rapidement plus se lever et doivent être traités par perfusion par le vétérinaire.

Lorsque les veaux ont des poux, ils se grattent et perdent alors leurs poils, surtout dans la région des épaules et du cou. Les animaux atteints doivent être traités.

Des taches rondes sans poils sont un symptôme de mycose (dartres). Il ne faut pas laisser les dartres infecter un troupeau. L'infection est contagieuse et peut se transmettre facilement à l'homme.

Les veaux présentant une ou plusieurs articulations enflées (ici, atteinte principale du jarret gauche) doivent être traités sans délai par le vétérinaire et ne doivent pas être commercialisés.

Editeur Proviande, avec le soutien de la Société des vétérinaires suisses et du Service sanitaire bovin (SSB).

Auteurs Corinne Bähler, cabinet vétérinaire pour les veaux
Martin Kaske, SSB

Illustrations Cabinet vétérinaire pour veaux, SSB, agrarfoto.com et Revue UFA.

Encore des questions? contactez martin.kaske@agridea.ch ou corinne.baehler@kaelberpraxis.ch

INFOBOX